



## Association pour la préservation de l'environnement des lacs Saguy et Allard

Jean Dallaire (secrétaire), [dallairejean60@gmail.com](mailto:dallairejean60@gmail.com) ou [apelsa2006@hotmail.com](mailto:apelsa2006@hotmail.com)

Stéphane Pronovost (Président), Benoit Tétrault (Vice-Président), Nicole Deslauriers (Trésorière),

Marie-Élaine Vinet, Caroline Vautour, Michel Bouthillette, (administrateurs)

c.p. 309, Lac-Saguy J0W1L0 514-883-1117

### Mission et objectifs

- Depuis 2006 l'APELSA sensibilise et éduque les riverains et les représentants de la municipalité à la préservation des lacs, cours d'eau et milieux humides à Lac-Saguy dans les Hautes-Laurentides.
- Accompagnement des membres dans la renaturalisation des berges et distribution de plants d'arbres.
- Participation dans l'élaboration du projet de règlement sur le nettoyage des embarcations pour contrer le risque des espèces exotiques envahissantes.
- Saisie des données pour le Réseau de surveillance volontaire des lacs(RSVL)
- Étude de l'érosion des berges et participation à diverses études telles inventaire des herbiers aquatiques et caractérisation des bandes riveraines.
- Élaboration et diffusion de plusieurs documents de sensibilisation à la préservation de l'environnement.

### Membership

- L'APELSA compte actuellement 125 membres actifs. (Citoyens, propriétaires riverains, élus municipaux, villégiateurs)

### Population

- La population de Lac-Saguy s'élève à 500 âmes.

### La municipalité

La municipalité a une superficie de 185km<sup>2</sup>.

Les coordonnées : 46°30'N, 79°9'O

La municipalité est traversée par la route provinciale 117 Nord.

- La municipalité possède quelques plans d'eau qui font l'objet d'un suivi de la qualité d'eau au sein du Réseau de Suivi Volontaire des Lacs (RSVL)

**Lac Chaudron** qui constitue la porte d'entrée du **Lac Saguy, (0,668 km<sup>2</sup>)** lequel vient se déverser par un barrage dans la rivière Saguy qui vient se jeter dans le **Lac Allard (0,618km<sup>2</sup>)**. Finalement ce dernier à sa finalité traverse lui aussi un barrage pour redevenir la rivière Saguy laquelle débouche au Grand Lac Nominique.

**Le Lac à la truite**, à cheval à la limite des municipalités de Lac-Saguy et Lac-des-Écorces est le

dernier lac qui fera lui aussi l'objet d'un suivi de la qualité d'eau.

### État de santé de nos lacs.

**Niveau trophique de chaque lac :**

**Lac Saguay : oligo-mésotrophe**

**Lac Allard : oligo-mésotrophe**

**Lac Chaudron : méso-eutrophe**

L'APELSA est membre du réseau RSVL depuis 2010.

Les lacs de la municipalité sont situés à proximité de la route 117, aisément accessibles en très peu de temps.

Il y a ainsi une forte affluence de voitures de passage en période estivale, mais aussi de villégiateurs.

Il y a eu recrudescence des ventes de terrains riverains lors de la pandémie. Les propriétaires riverains sont des retraités qui sont devenus résidents permanents, des villégiateurs qui y ont leur chalet et des citoyens actifs qui travaillent dans la région.

Actuellement les études les plus récentes ne démontrent pas l'existence d'espèces aquatiques exotiques envahissantes.

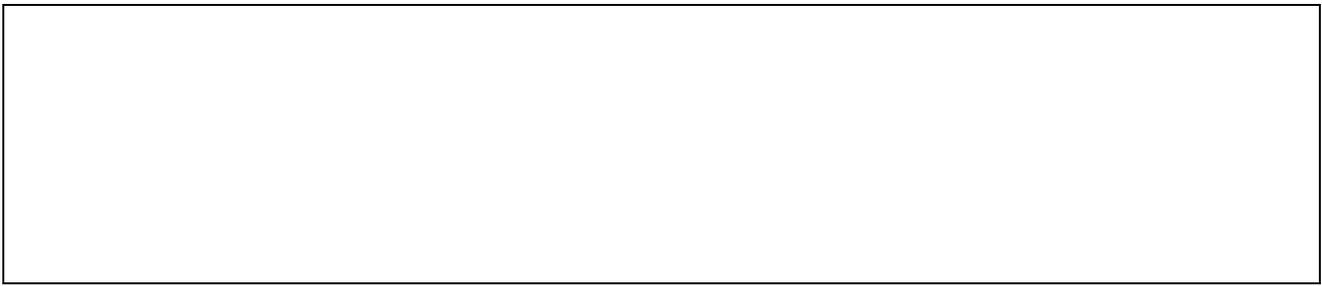
L'instauration d'une réglementation concernant le lavage des embarcations est en vigueur depuis deux ans. La présence d'une station de lavage des embarcations située aux abords de la mairie est gratuite.

Cette station de lavage ainsi que le contrôle des descentes publiques d'embarcations versus les descentes privées ainsi que la navigation croissante sur les lacs, demeurent des préoccupations constantes pour l'APELSA.

Les problèmes d'érosion des berges sont notables à certains endroits. Les causes sont à la fois naturelles; gel et dégel, retrait des glaces, mais aussi de nature anthropique par la gestion du barrage au lac Saguay qui occasionne une variation du niveau des eaux appréciable dans le temps. Durant la saison estivale, la présence de plaisanciers à bateaux motorisés s'accroît de façon notable. Le non-respect des limitations de vitesse et de la distance à respecter par rapport aux rives, font en sorte que l'action du batillage accentue le problème d'érosion.

Certains terrains en rive démontrent une bande riveraine dégarnie ce qui contribue aussi grandement au problème d'érosion.

Toutes ces préoccupations renforcent la nécessité de poursuivre notre action au sein du RSVL, mais aussi notre mission d'éducation et de sensibilisation auprès de la population.



### Région : Un territoire dont la vocation est récréotouristique et de villégiature

Traversée par la route 117, la municipalité offre aux voyageurs de s'arrêter à la halte située au barrage du Lac Saguay au Parc Georges Painchaud. Une des deux descentes de bateaux publiques s'y trouve.

La pêche, la baignade (plage municipale) ainsi que d'autres activités nautiques y sont possibles canot, kayak, pédalo, planche à pagaie, ski nautique.

La promenade dans les sentiers tels au Boisé Joseph B.B. Gauthier, en été comme en hiver, vous permettra d'apprécier le panorama, mais aussi la diversité d'une faune et d'une flore riches et encore intactes.

La grande proximité de la piste cyclable linéaire du Petit Train Nord permet aux amateurs de découvrir les étendues sauvages et milieux humides de la région.

La morphologie des plans d'eau de la municipalité attire les villégiateurs qui y retrouveront un climat de calme, dans une nature encore sauvage et ce dans bien des secteurs autant d'atouts pour un séjour plein de détente.

Nous sommes au pays du « GRAND SIX PIEDS », tel que décrit par notre chansonnier québécois Claude Gauthier. Ainsi un circuit des légendes permet aux curieux d'histoire de découvrir par le fantastique une région riche en valeurs culturelles, patrimoniales et environnementales.

L'histoire de Lac-Saguay est associée à la colonisation des Hautes Laurentides. Le seul chemin reliant deux cantons aux débuts du 20<sup>e</sup> siècle passe par Lac-Saguay. Ainsi Domina Allard, arrivée en 1907, défrichera les rives du Lac qui porte encore son nom. Quant au Lac Saguay, son nom d'origine fait référence à un nom Algonquin; SAGWA...déboucher, verser, tête d'eau.

Les propriétés aux abords d'un lac demeurent très recherchées, mais sont de plus en plus rares. Depuis la pandémie le nombre de propriétés vendues ou nouvellement construites a nettement augmenté dans notre municipalité. Encore à l'heure actuelle, de nouveaux lots sont vendus pour l'établissement de futures propriétés.

L'activité minière, que ce soit au niveau de l'exploration ou de l'exploitation ne s'insère aucunement dans les activités et caractéristiques et projets de développement de la région.

Effectivement une telle exploitation saperait tous les efforts actuels mis de l'avant par les acteurs municipaux, les organismes culturels, environnementaux et patrimoniaux afin d'assurer un développement harmonieux de notre petite localité.

Malgré la petitesse de notre municipalité, la participation citoyenne connaît un essor devant les enjeux cruciaux qui se présentent. Il n’y a qu’à regarder le nombre de membres de l’APELSA qui a bondi de 60% en l’espace de trois ans. Nos membres constituent ainsi le quart de la population de LAC-SAGUAY.

Déjà nos membres se sont interrogés et inquiétés sur la présence de claims miniers sur notre territoire et voient d’un très mauvais œil comment tout le processus d’attribution des claims miniers s’effectue.

C’est ainsi que l’APELSA a inséré dans ses préoccupations et interventions la problématique de l’exploitation minière.

D’acteur de sensibilisation, d’éducation et de concertation, l’APELSA, face au dossier de l’exploration et de l’exploitation minière, se voit pour la première fois de son histoire, dans l’obligation de devenir un organisme de pression, tellement les enjeux sont cruciaux.

### **Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale**

Les élus municipaux ou le préfet de la MRC ne sont aucunement favorables à un développement minier dans la région ni à la prolifération des claims.

L’article 246 de la loi sur l’aménagement du territoire et l’urbanisme donne une préséance indue aux activités minières et prive ces élus de l’autonomie nécessaire pour protéger notre territoire et notre lac.

La communauté locale devrait avoir le droit de participer pleinement et activement à la prise de décision sur les activités minières qui l’affectent. Il importe de l’inclure, cette communauté, dans le processus décisionnel concernant l’attribution de titres miniers et la gestion des activités minières.

L’acceptabilité sociale ne se manifeste pas dans notre région et encore moins aux abords d’un lac.

Les citoyens d’une petite municipalité comme la nôtre, ne pourront jamais accepter de sacrifier les le bien-être que leur apporte l’environnement actuel, celui-là même qui en fait un endroit prisé et recherché, au profit d’une exploitation minière, L’intégralité du patrimoine environnemental ne saurait être mise en péril.

L’association reconnaît la présence de 11 nations autochtones sur le territoire du Québec et considère que toute activité minière est susceptible d’affecter leurs droits ancestraux et en conséquence les décisions qu’elles prennent à l’égard de leur territoire doivent être respectées.

### **Claims dans la région**

La région a vu le nombre de titres miniers augmenter considérablement dans les dernières années et cette augmentation s’est même accélérée dans les derniers mois.

Les travaux d’exploration étant requis pour la conservation des claims, nous redoutons que sans avis, ni permis, notre territoire soit envahi, perforé, blessé.

L'octroi des claims ne cadre pas avec l'utilisation du territoire, la protection du paysage, de la biodiversité dans notre région de villégiature et d'activités récréotouristiques.

Il y a un gouffre entre la facilité avec laquelle l'industrie peut « claimer » des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l'activité minière.

### Environnement

Les enjeux environnementaux de l'activité minière sont nombreux. Les nuisances, telles que la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et du sol, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, sans compter les nuisances sonores, la dévaluation des propriétés, sont tous des éléments qui préoccupent les membres de notre association.

La qualité de l'eau du lac est la grande préoccupation tous les membres de l'Association. Le Québec est déjà aux prises avec des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière en ajoute, particulièrement l'exploitation qui risque des contaminations additionnelles de l'eau et de la nappe phréatique.

Le sud du Québec ne rencontre aucunement les objectifs et engagements d'aires protégées à la hauteur de 30%, du gouvernement. La prolifération des claims et l'exploration constitue un obstacle majeur à l'atteinte de ces objectifs.

### Impacts économiques et sociaux

Les activités économiques, sociales et culturelles de la région, telles que le tourisme, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse, les activités récréatives et les pratiques culturelles des communautés locales font partie de la vie de la région. L'exploration et l'exploitation minière pourraient compromettre ces activités et entraîner des pertes économiques, sociales et culturelles.

L'asymétrie des pouvoirs et bénéfices entre industrie minière et citoyens est démesurée. Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements laissant les ennuis aux seuls citoyens et aux municipalités.

La présence d'un claim minier, à l'exutoire du Lac Allard, qui se déverse dans la rivière Sagouay pour aller rejoindre le grand Lac Nominique a de quoi inquiéter car les conséquences environnementales seraient dommageables non seulement pour notre localité, mais aussi pour l'un des plans d'eau les plus prisés et reconnus des Laurentides.

### Recommandations

En tant que membre de la Coalition QLAIM nous endossons les demandes de notre organisme, soit :

- 1) Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogé afin que la présence de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur Territoire.
- 2) Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public
- 3) Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'activité minière

(TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.

- 4) Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, comme prévu dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM)
- 5) Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
- 6) Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement

### Conclusion :

Un nécessaire équilibre doit s'établir entre l'industrie minière qui s'appuie sur des lois désuètes et des citoyens qui aspirent à un développement durable pour le Québec. Cet équilibre ne se produira pas sans que des modifications importantes soient apportées à l'encadrement minier.

La prolifération des claims et des travaux d'exploration partout dans la province ne contribue pas à l'équilibre recherché ni aux objectifs de protection de 30% du territoire tout juste décidés à la COP15.

Dans la course internationale pour obtenir les grandes usines de composantes de batteries, Québec ne doit pas sacrifier des lacs et des régions entières. La recherche de carboneutralité et la réduction des gaz à effet de serre, concepts auxquels nous adhérons, ne doivent pas se faire au détriment de nos lacs, nos milieux critiques, notre territoire et des citoyens de plus en plus nombreux à s'y établir.

Notre Association apprécie la décision de la ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l'encadrement minier et souhaite que les résultats soient à la hauteur des attentes des citoyens et de l'énergie qu'ils mettent à participer à l'exercice.

Une association comme la nôtre, qui œuvre depuis plus 17 ans, à la préservation de son patrimoine environnemental, grâce à l'appui toujours grandissant de ses membres et du bénévolat sur lequel elle repose.

Une association comme la nôtre qui collecte depuis 2011 des données physico-chimiques et est encouragée par un programme provincial de suivi de la qualité des eaux de nos lacs.

Une association comme la nôtre qui, pour une première fois de son histoire, veut faire entendre sa voix auprès des instances gouvernementales provinciales.

L'APELSA vous envoie le message de ne pas accorder de permis d'exploitation minière dans notre région.

Stéphane Pronovost, Président

Benoit Tétrault, Vice-Président

Jean Dallaire, secrétaire